

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

Le 14 avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **14 avril 2020** à 13h10, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents :    Monsieur Charles Brochu                    Monsieur Daniel Braün  
                                 Monsieur Eric Courteau                    Madame Sylvie Giroux  
                                 Monsieur Fernand Leclerc                Monsieur Johnny Vander Wal

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire/trésorier par intérim est aussi présent.

Faisant suite aux circonstances de la COVID-19 et à la résolution numéro 2020-066 adoptée le 6 avril dernier, tous les membres du conseil ont été dûment convoqués et tous sont présents soit via : conférence téléphonique ou visuelle sur ordinateur.

Le constat est fait au niveau du quorum pour la tenue de la présente séance.

### 2020-089    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, à savoir :

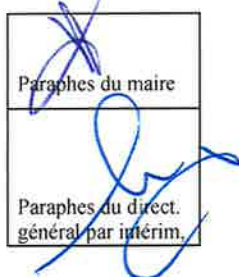
#### ORDRE DU JOUR

**Séance extraordinaire du Conseil municipal à être tenue le 14 avril 2020, à 13h00, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, Québec.**

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 569 – modifiant le règlement numéro 566 pour déterminer le taux de taxes, le tarif pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception.
4. Demande de subvention dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2020 – ministère des Transports.
5. Contre-proposition de M. André Nadeau
6. Fermeture du bureau municipal au public
7. Période de questions portant uniquement sur ces points
8. Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M. : Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### **2020-090 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 569 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 566 POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES, LE TARIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu:

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland adopte le règlement numéro 569 – modifiant le règlement numéro 566 pour déterminer le taux de taxes, le tarif pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise M. Herman Herbers, Maire et le directeur général par intérim à signer ledit règlement séance tenante.

-----

### **2020-091 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) 2020 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité du Canton de Cleveland demande une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2020 auprès du ministère des Transports pour les travaux ci-après décrit :

- Reprofilage de fossés;
- Rechargement majeur des chemins en matériaux granulaires;
- Réfection de ponceaux.

Que les travaux projetés se situent sur les chemins municipaux suivants :

- Chemin McLaughlin
- Chemin Barker
- Chemin Healy

Que ladite demande consiste à l'obtention d'une subvention de l'ordre de 100 000 \$ auprès du ministère des Transports et que la Municipalité du Canton de Cleveland confirme la participation municipale d'un montant minimal de 20 % du coût des travaux projetés.

Que la Municipalité du Canton de Cleveland transmette la présente demande au ministre des Transport M. François Bonnardel et à M. André Bachand, député de Richmond.

Que la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande de subvention.

-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

**2020-092 CONTRE-PROPOSITION DE M. ANDRÉ NADEAU**

**ATTENDU QUE** monsieur André Nadeau, propriétaire du lot 5 535 814 situé sur le chemin Barr a déposé une demande au conseil afin de pouvoir acquérir une partie du chemin Bonnar à la largeur de son terrain, ainsi qu'une parcelle à la droite de son terrain, le tout tel que déposé par l'arpenteur-géomètre monsieur Philippe Marin;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté de vendre le terrain à monsieur Nadeau via la résolution no. 2020-045-1, une parcelle de terrain ayant une dimension approximative de 3 852m<sup>2</sup> (à valider avec la description technique de l'arpenteur-géomètre) au prix de 5000\$ plus taxes applicables;

**ATTENDU QUE** monsieur André Nadeau dépose une contre-offre de 3000\$ aux membres du conseil, tel que décrit sur le courriel reçu le 8 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland, suite à l'analyse de la demande, accepte de modifier le prix de vente finale au montant de 4500\$ plus taxes applicables.

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland donne mandat à monsieur le Maire, Herman Herbers, et au directeur général par intérim, afin de conclure les ententes et conditions relatives au projet de vente.

**QUE** le projet d'acte de vente soit représenté, s'il y a lieu, au conseil municipal pour adoption finale.

**2020-093 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

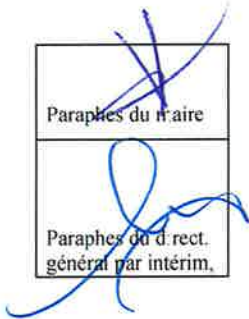
**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 4 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** la priorisation de la santé des citoyens et des employés, la fermeture du bureau municipal pour les citoyens a été instaurée depuis le 16 mars en après-midi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal procède à la fermeture du bureau municipal au public, et ce jusqu'au 4 mai prochain.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**QU'**un suivi de la situation soit effectué auprès des autorités gouvernementales par l'administration afin de respecter les procédures de rétablissement visant la réouverture du bureau municipal au public.

**QUE** le conseil accepte la continuité des décisions prises à ce jour par l'administration concernant les mesures de protection COVID-19 et le tout en favorisant la santé des citoyens et des employés municipaux en lien avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), tel que spécifié dans la résolution numéro 2020-067.

-----

### PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR CES POINTS

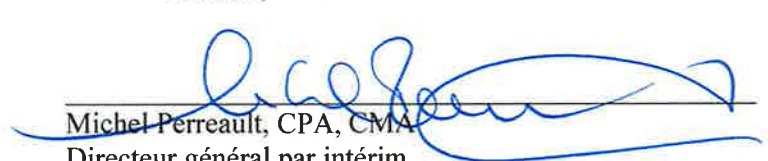
Il n'y a aucune question puisque personne du public est présent à cette séance.

-----

### 2020-094 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 13h34.

  
\_\_\_\_\_  
Herman Herbers, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général par intérim

### APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 14e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt.

  
\_\_\_\_\_  
Herman Herbers, Maire